

Réseau des écoles et enseignants solidaires pour faire dignité

Charte éthique

Le réseau des écoles et enseignants solidaires pour faire dignité (RESOD) accueille comme membres effectifs toutes les écoles et tous les enseignants qui signent librement et volontairement cette charte éthique et qui s'engagent à ...

1. mettre tout en œuvre pour accueillir et accompagner tous les élèves qui se présentent à elles jusqu'à la fin du cursus qu'elles organisent ;
2. refuser de participer à la concurrence et à la compétition entre écoles dans le cadre du marché scolaire et refuser de constituer des niches éducatives en faveur de familles déjà privilégiées ;
3. favoriser, autant que possible dans leur recrutement, la mixité sociale et scolaire ;
4. se mettre volontairement aux côtés des enfants, jeunes et familles de milieux populaires trop souvent méconnus, oubliés, non inclus ou relégués ;
5. relever résolument le défi de l'éducabilité de tous ;
6. orienter leurs actions vers l'intérêt de chaque enfant, de chaque jeune, pour son bien-être et ses apprentissages ;
7. donner la priorité à la prise en compte de ceux dont les habitudes familiales sont les plus éloignées des habitudes scolaires et à la restauration de la dignité des enfants et jeunes victimes de dominations symboliques et d'humiliation sociale ;
8. considérer comme essentiel, le développement de la coopération et de l'entraide au sein du groupe-classe ;
9. donner la priorité aux apprentissages de chacun plutôt qu'à l'évaluation sélective et optent pour une évaluation principalement formative, encouragent et favorisent les progrès et les réussites plutôt que de marquer les « fautes » et les échecs ;
10. concevoir et orienter les apprentissages en faveur de l'émancipation personnelle et collective de chacun et de tous dans le sens du renforcement de la capacité d'agir.

Rappel du contexte

Pour des raisons indépendantes de la volonté de chacun des acteurs, mais en lien avec le fonctionnement systémique de notre organisation scolaire, notre école en FWB est une des écoles les plus injustes de tous les pays de l'OCDE. Elle transforme les inégalités sociales en inégalités scolaires. Elle sert plus à sélectionner qu'à enseigner et cette sélection exclut massivement les enfants et jeunes de milieux populaires.

Le Pacte a tenté de réunir tous les acteurs (pouvoirs organisateurs, associations de parents, syndicats enseignants) pour, collectivement, agir sur les effets pervers de ce fonctionnement collectif. La direction prise est la bonne et nous nous en réjouissons, mais les actions restent trop timides sur plusieurs points, trop centrées sur les effets et pas assez sur les causes :

- notre système scolaire reste régulé par le marché scolaire (liberté de l'offre et de la demande éducative) et pousse les établissements et les parents à rester dans un jeu de concurrence et de compétition préjudiciable aux plus faibles ;
- dès lors, l'évaluation certificative, et la sélection qui en résulte, la lutte des places, reste l'élément-pivot du travail pédagogique et relègue les apprentissages et le bien-être des enfants et jeunes au second plan ;
- dans ce contexte, trop d'enseignants sont déprofessionnalisés, empêchés, instrumentalisés, et ne peuvent orienter leur action pédagogique dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune et dans le développement d'un groupe-classe solidaire.

Si personne n'est responsable individuellement de cette situation, chaque enseignant, chaque directeur, chaque équipe éducative peut se mobiliser pour réagir et se déclarer écoles ou enseignants « solidaires pour faire dignité ».

Nous encourageons les écoles et enseignants « solidaires pour faire dignité » à (re)penser leurs actions pédagogiques et sociales selon les principes rassemblés ci-dessous. Ces principes se déclinent toujours en tensions afin d'éviter tout dogmatisme.

Mixité et milieux populaires

Les recherches sur les systèmes scolaires, leur efficacité, leur équité et leur efficience, montrent bien l'importance de la mixité sociale dans les classes et les écoles. Ce sont les systèmes les plus mixtes socialement qui sont aussi les plus équitables. Mais nous ne croyons pas au caractère magique d'un facteur unique. Gérer la mixité n'est pas si facile, et garder la priorité aux apprentissages des plus fragiles dans une classe hétérogène, pas si facile à maintenir non plus.

Dès lors, les écoles « solidaires pour faire dignité », ce sont des écoles qui veillent à conserver une mixité existante ou à favoriser une mixité nouvelle et à en faire une dynamique favorable aux apprentissages de tous. Ce sont aussi des écoles accordant une attention particulière aux enfants et jeunes de milieux populaires avec la volonté de faire avec eux dignité et succès, des écoles fières de leur population et de leur volonté de travailler avec les plus pauvres¹.

Bien sûr, cette « maîtrise » de sa population scolaire est encadrée par la Loi. Nous n'encourageons pas ici à transgresser les règles d'inscription, mais bien à repenser son « image

¹ Il n'y a pas ici de jugement sur les situations des familles mais la prise en compte de réalités statistiques : ce sont bien les enfants issus de familles « pauvres » qui sont les premières victimes de la sélection scolaire.

de marque » au sein du marché scolaire local et ses pratiques pédagogiques. En ce sens, les écoles « solidaires pour faire dignité », ont à cœur de donner une priorité au combat contre l'exclusion. Et ce travail se fait dans l'ombre, dans la modestie du quotidien et dans le taillage des silex en perpétuel renouvellement. C'est ainsi qu'elles illustrent leurs priorités et leurs choix politiques. Les écoles « solidaires pour faire dignité » articulent donc recherche de mixité et dignité populaire.

Coopération et autonomie

Les écoles « solidaires pour faire dignité » privilégient la coopération et organisent concrètement différents espaces de coopération : coopération entre enfants ou jeunes dans la classe, coopération entre enseignants et autres membres de l'équipe éducative, coopération avec les parents, coopération avec les acteurs locaux, coopération avec les établissements voisins potentiellement concurrents.

En classe, coopérer, c'est organiser concrètement l'entraide d'une manière ou d'une autre : conseil de coopération, échanges de savoirs, arbres des connaissances, bourse d'entraides, projets et travaux collectifs, créations artistiques... Entre enseignants et autres membres de l'équipe éducative, c'est aussi organiser concrètement l'entraide d'une manière ou d'une autre : concertations, échanges de préparations et préparations collectives, coanimation en classe, intervisions avec analyse d'incidents critiques, groupes de soutien... Avec les familles, c'est encore organiser concrètement la coopération, associer les parents au travail éducatif : faire place aux milieux populaires dans le Conseil de Participation, favoriser l'organisation d'une association de parents qui représente tous les parents, journée d'accueil, visites de classes, vidéos montrant les apprentissages... Avec les acteurs locaux, écoles de devoirs, AMO, maisons de quartier, associations et acteurs publics... c'est décroquer, désenclaver l'école et faire converger les initiatives. Enfin, avec les établissements voisins, c'est toujours organiser concrètement la coopération pour mettre fin à une concurrence qui entraîne la ségrégation socio-scolaire et renforce les inégalités.

Mais les écoles « solidaires pour faire dignité » favorisent également l'autonomie de chacun, autonomie de chaque élève, autonomie pédagogique de chaque enseignant, autonomie éducative de chaque famille, autonomie de chaque acteur local et autonomie de chaque équipe éducative et reconnaissent à tous ce droit à l'autonomie. L'autonomie, ce n'est pas la liberté de faire n'importe quoi, mais c'est la capacité de poursuivre différemment des objectifs partagés et la capacité d'en rendre compte. Les écoles « solidaires et pour faire dignité » articulent donc pratiques coopératives et recherche d'autonomie.

Transmission et émancipation

Les écoles « solidaires pour faire dignité » ont recours à des méthodes d'enseignement avec la part de contraintes et d'exigences qu'elles supposent et veillent à diversifier les approches et méthodes pédagogiques. Cela signifie l'exercice d'une autorité assumée par chaque membre de l'équipe éducative. Pour les enfants et jeunes de milieux populaires, l'acquisition des savoirs scolaires engendre une forme de renoncement identitaire. Les écoles « solidaires pour faire dignité » savent ne pas pouvoir éviter le conflit de loyauté mais ont à cœur de l'atténuer en favorisant la double fierté, la fierté des origines, par la reconnaissance, et la fierté d'apprendre et de changer, par l'exigence.

Cette transmission nécessaire des savoirs s'accompagne d'une volonté d'émancipation individuelle par ce savoir et d'émancipation collective par la construction d'une identité fière. Les enfants et jeunes sont fiers d'y grandir libres et dignes parce qu'ils savent qu'ils ne sont pas seuls, parce qu'ils savent qu'ils sont pris en compte : ils peuvent compter sur l'entraide et la solidarité du groupe-classe, sur l'engagement pédagogique des membres de l'équipe éducative et sur le soutien de leur famille.

L'émancipation individuelle et collective s'appuie nécessairement aussi sur des projets personnels et des projets collectifs. Les écoles « solidaires pour faire dignité » ne pratiquent pas de recette miracle quelle que soit son étiquette, mais articulent au mieux transmission et émancipation, contraintes et désir, planification et spontanéité... Les enfants et jeunes y sont à la fois récepteurs de savoirs et auteurs de leurs projets et de leur vie.

Ils sont aussi ceux qui apportent des facettes de leurs vécus et intérêts même parfois apparemment farfelus et hors cadre aux yeux d'un type d'enseignement souvent normé en fonction de milieux aux habitudes proches de l'école. Aux adultes d'imaginer avec les enfants et les jeunes comment y débusquer de possibles apprentissages et voies d'émancipation, en lien (ou non) avec les savoirs scolaires.

Expériences (des membres de l'équipe éducative) **et expertises** (des chercheurs)

Les écoles « solidaires pour faire dignité » sont fortes de l'expérience pédagogique de leurs enseignants et autres membres de l'équipe éducative. C'est cette riche expérience qui leur donne la légitimité éducative pour faire les bons choix didactiques et pour orienter leur travail dans la classe. Ils sont les seuls à éprouver finement la réalité de leur classe et à connaître et reconnaître chaque enfant. Personne ne peut leur imposer quelque bonne pratique que ce soit. Ils enseignent libres et dignes également.

Cette expérience de l'acte éducatif est globale, totale, partielle dans le sens où ils sont parties prenantes de leurs choix pédagogiques. Cette expérience partielle a donc besoin aussi d'échanges d'expériences avec d'autres enseignants et d'expertises diverses de chercheurs spécialisés. Si les expériences sont partiales, les expertises sont partielles. Aucun expert ne maîtrise globalement l'acte éducatif, mais chacun peut en éclairer un aspect. L'expérience doit se nourrir d'autres expériences dans l'échange de pratiques et d'expertises à travers la formation continue et la lecture d'articles et ouvrages spécialisés. Dans les écoles « solidaires pour faire dignité », les équipes éducatives et les enseignants recourent au mieux à leur riche expérience partagée et aux expertises éclairantes.

Objectifs du RESOD

Le RESOD voudrait poursuivre quatre objectifs à la fois dont l'ordre ci-dessous n'est ni chronologique ni prioritaire :

- **affirmer ensemble** que la solidarité et la dignité dans notre système scolaire, c'est possible !
- **travailler en équipe**, débattre ensemble des objectifs qu'on se donne et des moyens de les atteindre, évaluer les actions réalisées, proposer des pistes d'action, envisager des actions futures, réaménager son plan d'actions et ses objectifs spécifiques en lien avec la charte éthique et les pistes et repères proposés par le RESOD ;

- **dresser un inventaire des « bonnes » actions**², par école membre du réseau, un inventaire des actions expérimentées, des questions et des réponses, des propositions et demandes d'échanges et d'entraide ;
- **favoriser les échanges**³ entre écoles des idées, des expériences, des expertises, favoriser et organiser la coopération entre les équipes éducatives membres du RESOD.

² inventaire qui respectera l'anonymat des écoles et pour lequel les informations fournies resteront la propriété de leur auteur qui, seul, décidera de ce qui peut être échangé, avec qui et avec quelles conditions d'utilisation

³ si et seulement si, et comment, les écoles partenaires le souhaitent et l'autorisent, dans le respect de la confidentialité demandée